Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215600602-20260910-2026091001-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

COMMUNE DE LES FOUGERETS

Séance du jeudi 10 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 10 septembre à 19h, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame GRGNAC Françoise.

Date de convocation du Conseil Municipal le 5 septembre 2026,

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 14
Votants : 15

Absente excusée : Marie-Pierre CLAINCHARD

Pouvoirs : Marie-Pierre CLAINCHARD donne pouvoir à Yannick CHESNAIS

Secrétaire de séance : Jacky PAITIER a été élu secrétaire de séance.

2026-09-10-01 Demande de subvention au Conseil Départemental et à Redon agglomération : Rénovation de la résidence des Ifs

Mme le Maire informe le Conseil municipal que, dans le cadre de la rénovation de la résidence des Ifs, la commune peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental via les dispositifs PST « Programme de Solidarité Territoriale » et à Redon Agglomération via le dispositif « Fond de concours ».
Mme le Maire propose d'effectuer les démarches nécessaires à l'obtention de ces aides.

DEPENSES	MONTANT HT	RESSOURCES	MONTANT
Maîtrise d'œuvre PARTITION ARCHITECTURE	7 395,00 €		
Démolition TEOLYS DEMOLITION	16 500 €	Autofinancement	59 585.88€
Charpente SARL MENUISERIE DANILO	1 817,26 €		
Couverture SARL CHATEL	8 300,00 €	Subventions :	
Menuiseries SARL ROUXEL	36 000,00 €	Etat : DETR	90 000 €
Isolation – cloisons sèches PIKARD	24 900,00 €	Conseil départemental :	
Chauffage AURELIEN BENOIT CHAUFFAGE	36 427,00 €	PST 30%	69 135.48€
Electricité PAYS DE VILAINE ELECTRICITE	33 307,36 €	Redon agglomération :	
Plomberie – sanitaires ATOUT HABITAT	19 612,09 €	Fonds de concours	11 730 €
Revêtements de sol durs et carrelages muraux ETS LORGEOUX SAMUEL	5 346,45 €		
Peinture DEBRAYS PEINTURE	31 346,20 €		
Agencement MENUISERIE JOEL RENAUD	9 500,00 €		
TOTAL ESTIMATIF HT	**230 451,36 €**	**TOTAL ESTIMATIF HT**	**230 451,36 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le plan de financement tel que présenté ;
- Décide d'abroger la délibération 2026-03-05-02 du 5 mars 2026 ;
- Autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à l'obtention des aides du Conseil Départemental via les dispositifs « Programme de Solidarité Territoriale » et à Redon agglomération via le dispositif « Fonds de concours » ;
- Charge Mme le Maire des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MAIRIE de LES FOUGERÊTS
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 (Morbihan)

Ainsi fait et délibéré à Les Fougerêts, les jour, mois et an que susdits,

Pour extrait conforme,

La Maire,
Françoise GRIGNAC

Le secrétaire de séance,
Jacky PAITIER